

# SECTEUR D'ACTIVITE 12

## Financement Maritime

Coordination Océan Avenir NC avec contribution de la BCI

<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Non renseigné.</b>
<b>Tendance de l'activité</b>	<b>Non renseigné, secteur non identifié chez les acteurs bancaires de la place</b>
<b>Contraintes</b>	<b>Poids du maritime insuffisant sauf pour l'aquaculture en raison d'un historique</b>
<b>Remarque</b>	

### ***Préambule***

On entend par Financement maritime toute activité bancaire en appui d'investissements divers : infrastructures portuaires ou d'entretien, achat de navires, de matériels, soutiens à la pêche et l'aquaculture, la plaisance, l'hôtellerie de plein air, l'économie du littoral et de la mer etc...,

### ***1/ Contexte***

Le financement maritime est clairement identifié, et de longue date, dans plusieurs pays du monde. En France par exemple existe un Crédit Maritime, initié par les pêcheurs du Sud Finistère et établi par une Loi datant de 1906.

### ***2/ Rappel de ce que ce secteur représente***

Dans le classement des grands financeurs mondiaux du développement maritime on trouve en tête les norvégiens (DNB), en seconde place les allemands (Commerzbank), suivis des chinois (Bank of China), en quatrième place encore une banque allemande (HSH Nordbank).

La France n'est pas en reste, présente parmi les leaders mondiaux pour le financement de navires principalement, ainsi le CIB Crédit Agricole au 5ème rang mondial et la BNP Shipping Finance Group au 11ème rang (source CMF).

## **Partie 1. Secteur d'activité 12 : Financement Maritime**

Juin 2016

### **3/ Le cas de la Nouvelle-Calédonie**

En Nouvelle-Calédonie, suite à un entretien avec la Direction Générale de la première banque existante en appui au développement local : la BCI, membre du Cluster Maritime, il apparaît qu'en raison d'une identification du secteur maritime encore floue il n'y a pas de politiques d'aide à l'investissement maritime qui soit structurée.

Par ailleurs une note express de l'IEOM sur la croissance bleue, sortie fin mars 2016, à laquelle le CMNC a activement contribué explicite :

*« Parmi l'encours global des crédits aux entreprises recensés par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM à fin 2015, 1 % sont engagés dans des secteurs de l'économie « bleue », soit 4,9 milliards de F CFP. Le secteur des activités portuaires domine (43,4 %), suivi par les produits de la mer (20,5 %, destinés principalement à financer l'aquaculture) et le transport maritime de marchandises (19,6 %) ».*

Aussi le niveau de transactions bancaires : dossiers, prêts etc... ne justifie pas actuellement de l'identification d'un secteur « mer » qui soit propre et donc de l'affectation d'agents et d'ETP dédiés

### **Conclusion, Perspectives**

Il apparaît cependant clairement aux interlocuteurs de la BCI que le travail du Cluster et notamment la fédération de projets sur un dénominateur « mer », permettra véritablement au système bancaire d'identifier ce secteur, au même titre que le bâtiment par exemple, et alors de mettre en place des politiques de financement spécifiques et des moyens humains en appui au montage et à la gestion de dossiers financiers.

Plusieurs des défis que nous évoquerons en partie 3 de ce rapport tels que ceux posés par la croisière, l'aménagement portuaire, le carénage, les infrastructures relatives au nautisme et à la plaisance peuvent, via les projets concrets vers lesquels la Nouvelle-Calédonie définirait une politique de mise en place, permettre aux opérateurs privés de financement locaux, en lien avec les opérateurs de développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) et des Provinces (NORD AVENIR, PROMOSUD, SODIL), de structurer un véritable secteur du financement maritime en NC.